

**Loi fédérale
sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer**

Promulgation du complément du répertoire des émissions

Vu la loi fédérale du 24 mars 2000 sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer¹, le Conseil fédéral a promulgué le 28 septembre 2007 le complément du répertoire des émissions, qui représente la base des mesures de construction pour l'assainissement phonique.

Le répertoire des émissions ne sera pas publié dans la Feuille fédérale. Il peut être consulté à l'Office fédéral des transports, 3003 Berne, et à l'Office fédéral de l'environnement, 3003 Berne. Les données sont également à disposition sur le site web de l'OFT (www.bav.admin.ch, à la rubrique Thèmes, Projets, Lutte contre le bruit, Bases).

9 octobre 2007

Office fédéral des transports

¹ RS 742.144

Loi fédérale sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer. Promulgation du complément du répertoire des émissions

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	41
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.10.2007
Date	
Data	
Seite	6430-6430
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 983

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.